



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8302<sup>e</sup>** séance

Vendredi 29 juin 2018, à 15 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Nebenzia . . . . . (Fédération de Russie)

*Membres :*

Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M. Llorentty Solíz
Chine . . . . .	M. Zhang Dianbin
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Djédjé
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Tachco
Éthiopie . . . . .	M <sup>me</sup> Guadey
France . . . . .	M <sup>me</sup> Gueguen
Guinée équatoriale . . . . .	M <sup>me</sup> Mele Colifa
Kazakhstan . . . . .	M. Tumysh
Koweït . . . . .	M. Alotaibi
Pays-Bas . . . . .	M. Van Oosterom
Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
Pologne . . . . .	M. Lewicki
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Clay
Suède . . . . .	M. Öberg

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2018/530)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud**

#### **Rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2018/530)**

**Le Président** (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/640, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/530, qui contient le rapport spécial

du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2425 (2018).

*La séance est levée à 15 h 5.*